

Recommandé

.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Le soussigné
dûment mandaté par
l'employeur

a le regret de vous faire savoir qu'il a été décidé de mettre fin à votre contrat de travail.

Compte tenu de votre ancienneté dans l'entreprise, le délai de préavis s'élève à
jours calendrier / mois¹.

Ce délai de préavis prend cours le

En vue de rechercher un nouvel emploi, vous êtes autorisé(e) à vous absenter deux fois par semaine,
pourvu que la durée des absences ne dépasse pas au total celle d'une journée de travail par semaine.

Les dates auxquelles ce droit peut être exercé feront l'objet d'un accord mutuel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à, le

Signature de l'employeur

¹ Biffer la mention inutile.
F/41822/05-06

Notification de preavis pour les employés inférieurs¹ dont la rémunération ne dépasse pas la limit prévue à l'art. 82§2 de la Loi relative aux contrats de travail et pour les employés supérieurs² dont le contrat de travail débute à partir du 1^{er} janvier 2012³.

Recommandé

.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Le soussigné
dûment mandaté par
l'employeur

a le regret de vous faire savoir qu'il a été décidé de mettre fin à votre contrat de travail.

Compte tenu de votre ancienneté dans l'entreprise, le délai de préavis s'élève à jours
calendrier / mois⁴.

Ce délai de préavis prend cours le

En vue de rechercher un nouvel emploi, vous êtes autorisé(e) à vous absenter deux fois par semaine,
pourvu que la durée des absences ne dépasse pas au total celle d'une journée de travail par semaine.

Les dates auxquelles ce droit peut être exercé feront l'objet d'un accord mutuel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à, le

Signature de l'employeur

¹ Un employé inférieur a un salaire annuel inférieur ou égal à la limite prévue à l'article 82§2 de la Loi relative aux contrats de travail.

² Un employé supérieur a un salaire annuel plus élevé que la limite prévue à l'article 82§2 de la Loi relative aux contrats de travail.

³ Ce modèle ne peut pas être utilisé lorsque le contrat de travail débute après le 1er janvier 2012 mais lorsqu'il succède directement ou après une interruption de maximum 7 jours calendrier à un contrat de travail qui débute avant le 1er janvier 2012.

⁴ Biffer la mention inutile.